

| | |
|---|--|
| REPUBLIQUE FRANÇAISE ○○○○○○○○○○○○○○○○○ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ○○○○○○○○○○○○○○○○○ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ○○○○○○○○○○○○○○○○○ SEANCE DU 26 JANVIER 2023 |
| Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46 Ont participé au vote : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023 | L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président. |
| Objet : Poste Coordination Médiathèques | ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART. ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU. |
| N° d'Ordre : 20-23 | |
| Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT | |

Le Président,

RAPPELLE que suite au schéma de développement culturel et patrimonial, le Conseil avait accepté de signer avec la DRAC et le Conseil Département un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2021-2023.

DIT QUE ce Contrat Territoire Lecture engage la Communauté :

- à animer les points lecture avec un budget progressif de 15.000 €, financé par la DRAC et le CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 de façon dégressive
- à recruter et pérenniser un.e animateur.trice pour coordonner le réseau – financement dégressif

En 3^{ème} année, les financeurs demandent à la Communauté de se positionner définitivement sur la pérennisation de ce poste, comme prévu dans le Contrat Territoire Lecture.

PERCISE que conformément à la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la Communauté sera tenue d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique qui sera un préalable à la signature d'un nouveau CTL permettant de financer de nouvelles animations / actions ; ce travail a également été confié à la coordinatrice actuellement en poste.

PROPOSE au Conseil de pérenniser le poste de coordinateur·trice du réseau de médiathèques.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ACCEPTE de pérenniser le poste de coordinateur·trice du réseau de médiathèques.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.


Le 13 février 2023.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.